



## EXAMEN MF 2 TREBEURDEN 2003

### LEGISLATION Coefficient 1 Durée 45 min

Vous êtes MF 2, votre président de club associatif vous a désigné volontaire pour être responsable technique, bien évidemment vous avez accepté.

I) Vous voulez créer une section "jeunes", qui recevra des mineurs de 10 à 16 ans. Il va vous falloir expliquer certaines notions de réglementation spécifiques à l'encadrement des enfants pour la pratique de notre activité.

- a) Définissez les notions d'obligations de résultats et de moyens ? Quel type d'obligation doit être pris en compte pour la plongée enfants. Pourquoi ?
- b) Quelles sont les normes de la plongée enfant en milieu artificiel et en milieu naturel ? (un tableau serait plus explicite pour vos encadrants). S'agit-il d'un texte réglementaire (décret, arrêté) ou fédéral ?
- c) Quelles sont les formalités devant être exigées auprès du responsable légal pour qu'un enfant puisse suivre une formation de plongée ?
- d) A quels âges un enfant peut-il présenter le niveau I et dans quelles conditions ?

II) Votre club vient d'investir dans une embarcation de type «semi-rigide» et vous voulez l'utiliser pour la prochaine sortie technique de formation N2 / N3.

- a) Vous avez rempli les formalités auprès du service des douanes. Quelle démarche serait-il souhaitable que vous fassiez auprès du service des affaires maritimes dont vous dépendez ?
- b) Nous ne parlerons pas de l'armement obligatoire pour la catégorie de navigation de votre embarcation. Toutefois, citez le matériel obligatoire que vous devez avoir à bord pour pratiquer la plongée en collectivité ? Quel est le texte qui rend obligatoire ce matériel ?
- c) Si un de ces matériels venait à manquer lors d'un incident, votre responsabilité pourrait être engagée. Quelles sont les différents types de responsabilités, définissez les, et dans le cas présent quelle sera-t-elle ?

III) Votre président de club souhaiterait ajouter l'activité « plongée nitrox » à celles déjà pratiquées par votre association.

- a) Citez tous les brevets fédéraux existants dans le cadre de la pratique de la plongée nitrox ?
- b) Quelles sont les conditions de candidature pour être moniteur « nitrox confirmé » ?
- c) Quelles sont les prérogatives du moniteur « nitrox confirmé » ?